



Bulletin à renvoyer par mail à [claire.maugin@interbio-paysdelaloire.fr](mailto:claire.maugin@interbio-paysdelaloire.fr)

## 1/ Coordonnées de votre organisme

Données diffusées sur notre site internet, et les documents édités (guide des opérateurs Bio...) :

Nom de l'organisme :

Adresse (si changement depuis 2022 : commune nouvelle par exemple) :

Site Internet : [www](#).

Facebook, Instagram, LinkedIn :

Coordonnées du contact avec INTERBIO :

Nom-Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-Mail :

E-mail comptabilité :

*INTERBIO se conforme au règlement des données collectées, selon les modalités définies dans le RGPD entré en vigueur en mai 2018.*

Adhère à INTERBIO pour l'année 2023 et s'engage à :

- respecter les **statuts d'INTERBIO**, son **règlement intérieur** et le **cadre général** d'INTERBIO en vigueur au moment de l'admission (Disponibles sur demande)
- s'acquitter de la **cotisation annuelle** de **1 100 €** conformément aux modalités d'adhésion (Cf.2).

## 2/ Modalités d'adhésion

Pour les chambres consulaires, la cotisation est forfaitaire et s'élève à **1 100 €**.

## 3/ Règlement de la cotisation

La cotisation est valable pour l'année civile en cours, quelle que soit la date d'adhésion.

Mode de règlement :

■ Par virement bancaire (Crédit Mutuel - **IBAN** : FR76 1027 8394 0400 0219 8140 112 / **BIC** : CMCIFR2A)

*Pour plus d'informations sur les modalités d'adhésion, contactez-nous au 06 27 39 99 61.*

Fait à :

Le :

Signature et Cachet :